



Mairie de Villers-Canivet
12 route de Thury-Harcourt
14420 VILLERS-CANIVET
Tél : 02.31.90.80.87
mairie.villers-canivet@wanadoo.fr

Nombre de Conseillers en exercice : 14
Nombre de Conseillers présents : 11
Nombre de Conseillers votants : 12

Convocation du 15 avril 2024
Date d'affichage de la convocation : le 22 avril 2024

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt quatre le vingt deux avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de la mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BONNE Jean-Louis, Maire.

Présents : Mr Mme, BONNE Jean-Louis, BENOIST Rémi, LEBOUCHER Bernard, BESNARD Marc, BOROVSAK Gilbert, Mme CANU Patrice, LECOURT Valérie, BOYAVAL Brigitte, FAVREL Véronique, GENTILUCCI Micheline, MARIE Aurélie.

Absents : Mr GUILLAUME Romain (excusé et a donné pouvoir à Mr BONNE Jean-Louis), BERTIAUX Franck, LE COURTES Nicolas (excusé).

La séance peut commencer, le quorum est atteint.

Mr BENOIST Rémi a été élu secrétaire.

Monsieur Jean-Louis BONNE demande aux Conseillers si le procès-verbal de la dernière réunion de Conseil en date du 08 avril 2024 et n'apporte aucune remarque.
Ce PV n'apporte aucune remarque et est adopté.

L'ordre du jour :

Monsieur Jean-Louis BONNE demande à ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Salle des fêtes : Renouvellement du contrat de l'agent en poste
- Vente d'une parcelle de bois par les Consorts CAHAGNE : la commune a un droit de préférence

- Appel d'offres : travaux de voirie rue du Pré de Pille
- Personnel : Création d'un poste pour un agent en fonction
- Appels de fonds 2024 du SIVOS
- Subventions versées aux familles
- Cession terrain Consorts VERRIER/Commune : finalisation du dossier
- Participation SIVU Falaise Nord
- Divers

Délibération N°2024/026

Appel d'offres : marché de travaux d'aménagement de voirie rue du Pré de Pille

Après délibération, le Conseil Municipal accepte de lancer la consultation du marché à procédure adaptée concernant des travaux d'aménagement de voirie Rue du Pré de Pille. L'estimation des travaux s'élève à 190 359.00€ HT 228 430.80€ TTC.

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes pièces utiles pour mener à bien ce dossier.

Aucune objection. Accord à l'unanimité des membres présents.

Personnel : Création d'un poste pour un agent en fonction

Délibération N°2024/027

Création d'un poste de titulaire adjoint administratif

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal,

Considérant les besoins croissants en soutien administratif au sein de notre collectivité et donc la nécessité de créer un emploi permanent de titulaire d'adjoint administratif afin de réceptionner les appels téléphoniques, accueillir le public, trier et classer des dossiers, gérer les départs et les arrivées de courrier, saisir des données... ce sont quelques-unes des missions qu'un adjoint administratif peut assurer. Globalement, ce fonctionnaire est chargé d'effectuer des tâches administratives.

POUR LES FONCTIONNAIRES

La création d'un emploi d'adjoint administratif, permanent à temps non complet à raison de 8/35^{ème}, à compter du 1^{er} juillet 2024.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} juillet 2024.

Filière : Administrative

Cadre d'emploi : Adjoint administratif, catégorie C

Grade : Adjoint administratif

- ancien effectif 0

- nouvel effectif 1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012 article 6411.

Aucune objection. Accord des membres présents à l'unanimité.

Délibération N°2024/028

Avenant au contrat à durée déterminée pour accroissement temporaire de travail, agent chargé de la location de la salle des fêtes et de l'entretien des locaux communaux

Après délibération, le Conseil Municipal décide le renouvellement du contrat d'un agent, en contrat à durée déterminée du 24 mai 2024 au 30 novembre 2024 inclus. Un avenant au contrat sera établi. L'agent est chargé de la location de la salle des fêtes et de l'entretien des locaux communaux, il est nommé au grade d'adjoint technique, échelon 1, IB 367, IM 366, à raison de 4/35^{ème}. L'agent est susceptible d'effectuer des heures complémentaires.

L'agent percevra mensuellement les congés payés (10%) comme il a été prévu en délibération N°2021/006 en date du 25 janvier 2021.

La prime de précarité sera versée à l'agent sous réserve de remplir les conditions légales.

Aucune objection. Accord des membres à l'unanimité.

Travaux chapelle de Torp -

Devis établi en 2023 par Monsieur Hervé DECLOMESNIL.

Les travaux seront réalisés par tranche, une première en 2025, sur la base de 150 000.00€ TTC. Subventions à prévoir : DRAC 20%, Conseil Départemental 20%, à voir pour la Région. Actuellement, l'association les Amis de la Chapelle ont en caisse 25 000.00€.
Le Conseil Municipal donne son accord pour lancer le permis de construire.

Les devis de démoussage seront envoyés à la DRAC pour avis. Possibilité de percevoir une subvention de 20%.

Délibération N°2024/029

Appels de fonds 2024 du SIVOS

Le budget primitif du SIVOS DES BRUYERES a été voté le 3 avril dernier. Le Conseil Municipal, accepte de verser la participation suivante au budget 2024 du SIVOS DES BRUYERES soit :

56 enfants X 1 310.00€ = 73 360.00€

Cette participation sera fractionnée et réclamée par le SIVOS DES BRUYERES, au cours de l'année.

Pour 2024, trois appels ont été demandés il reste 4 appels de fonds à suivre : en avril, juin, septembre et novembre 2024, d'un montant de 9 447.25€ chacun.

Aucune objection. Accord des membres à l'unanimité

Délibération N°2024/030

Aides versées aux familles

Après délibération, le Conseil Municipal décide de verser une aide de 30 euros par famille pour tout enfant de la commune (de la petite section à la terminale) ayant participé à un voyage scolaire de plusieurs jours et ce, pendant toute l'année 2024. Les demandes concernant cette aide bien spécifique ne passeront plus à l'ordre du jour du Conseil. Celui-ci donne délégation à Monsieur le Maire dans ce sens.

Aucune objection. Accord des membres à l'unanimité.

Classe découverte – Ecole primaire

Le Conseil Municipal souhaite apporter une aide aux familles pour la classe de découverte, le nombre d'enfants concernés pour la commune est de dix. Le montant alloué par enfant est de 30 euros (délibération N°2024/030).

Aucune objection. Accord des membres à l'unanimité.

Délibération N°2024/031

Cession terrain Consorts VERRIER/Commune : finalisation du dossier

Vu l'acte de vente, signé le 21 mars 2024, entre les Consorts VERRIER et la Commune, pour une bande de terrain, au prix de 1 euro,

Vu les frais d'acquisition pour cette bande de terrain au prix de 132.00€,

Le Conseil Municipal

Accepte de régler Au Notaire Maître Jérémie DUBOURG 'Des Notaires à mes côtés » domiciliés à FALAISE (Calvados) ces dites sommes.

Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents à ce sujet et finaliser le dossier.
Aucune objection. Accord des membres à l'unanimité

Délibération N°2024/032
Participation SIVU Falaise Nord

Après délibération, le Conseil Municipal accepte de régler au SIVU Falaise Nord, la participation pour l'année 2024, d'un montant de 377.00€.
Aucune objection. Accord des membres à l'unanimité

Vente d'une parcelle de bois par les Consorts CAHAGNE : la commune a un droit de préférence

Après délibération, le Conseil Municipal ne souhaite pas acquérir la parcelle de bois, D 49, Delle de la Roche au Jarre, d'une contenance de 93a et 90ca.

Aucune objection. Accord des membres à l'unanimité.

Délibération N°2024/033
Aide restauration scolaire – SIVOS DES BRUYERES

Après délibération, le Conseil Municipal accepte de verser au Syndicat Scolaire le SIVOS DES BRUYERES située à VILLERS-CANIVET - Mairie – 12 route de Thury-Harcourt, la somme de 284.50€ pour régler une dette de cantine.

Aucune objection. Accord des membres à l'unanimité.

Divers

Rectificatif Budget

Monsieur le Maire informe que le FCTVA prévu au budget est modifié à la hausse, soit 69 876.19€.

Travaux voirie rue du Pré de Pille : demande faite auprès d'une riveraine pour l'installation des réseaux pour deux terrains constructibles avant la réfection de la voirie. En attente du retour de la décision.

ZAER : Etude de zonage à élaborer pour d'autres énergies autres que l'éolien. Dossier à travailler.

Demande d'une riveraine pour enlever les filets des buts au terrain de foot. Pas d'objection.

Fin de la réunion à 19 heures 45.

Le Maire,
Jean-Louis BONNE

Le secrétaire de séance,
Rémi BENOIST